

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DÔM OPPORTUNITES 1-3

Part C : FR0011201888

DÔM FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice EURO MTS 1-3 ans, sur la durée de placement recommandée, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice.

Il est classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec son indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance, tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice. La référence à l'indice EURO MTS 1-3 ans traduit l'adoption d'un profil de risque correspondant à la portion de courbe servant de référence à l'indice.

La gestion repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs - dite analyse crédit - et par une analyse technique du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans sa prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- ▶ Le degré d'exposition au risque de taux,
- ▶ Le positionnement sur la courbe,
- ▶ L'allocation géographique au sein de la zone euro,
- ▶ Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- ▶ La sélection des supports d'investissement utilisés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'expose aux instruments de taux entre 90% et 100% de l'actif. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -1 et +3. L'OPCVM s'autorise à s'exposer, en direct ou via des OPCVM, dans des titres de créances à taux fixe, variable, révisable et instruments du marché monétaire, de maturité ou de durée de vie moyenne dans le cadre d'un OPCVM, jusqu'à 4 ans, libellés en euro, d'émetteurs de la zone Euro, souverains, publics et privés. Ces émetteurs sont de catégorie « Investment Grade », et bénéficient d'une notation minimum au moins égale à BBB- (Standard & Poor's) sur le Long Terme ou A3 (Standard & Poor's) sur le Court Terme, ou à une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence de rating.

Dans la limite de 10%, il s'expose en émetteurs hors de la zone euro.

Dans la limite de 5%, il s'expose en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.

Dans la limite de 20% de l'actif net, il peut s'exposer à des Obligations convertibles de notation « Investment grade » supérieure à BBB- sur l'échelle S&P (ou équivalent chez Moody's) d'émetteurs de la zone euro, de moyenne et grande capitalisation et de tous secteurs, à caractère obligataire, et dont la sensibilité au risque action est non significative, ou à des OPCVM exposés à ces titres.

Il peut détenir jusqu'à 10% de son actif en autres OPCVM français ou européens conformes à la Directive 2009/65/CE ou OPC autorisés à la commercialisation en France, ou non coordonnés français à vocation générale répondant aux 4 critères du Code Monétaire et Financier.

L'exposition au risque du marché des actions en direct ne peut pas dépasser 10% de l'actif et est utilisé à titre accessoire par le gérant, les actions pouvant être acquises directement ou issues d'une conversion d'obligations convertibles.

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change sont accessoires.

L'utilisation des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés français et/ou étrangers est effectuée dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque de taux. Compte tenu de l'objectif de cet OPCVM, l'utilisation des contrats financiers n'entraînera pas de surexposition de l'OPCVM au-delà de l'actif.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

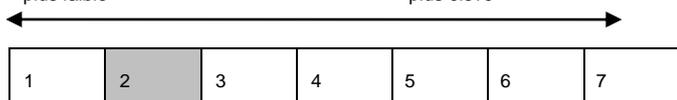
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour par le dépositaire avant 12h00 (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.222-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 2 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition à des instruments de taux de durée assez faible et de leur volatilité tempérée et, par conséquent de sensibilité moyenne aux variations de taux d'intérêt.

La volatilité de la valeur liquidative est par conséquent moyenne et le profil de risque et de rendement tempéré.

La plage de sensibilité du FCP autorise la mise en place d'une sensibilité négative dans la limite de -1. En cas de sensibilité négative au risque de taux, une baisse des taux pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En outre, le fonds peut être soumis au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) de notation inférieure à A3 ou BBB- (ou équivalent par une autre agence ou selon l'analyse crédit effectuée par la société de gestion de portefeuille), qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

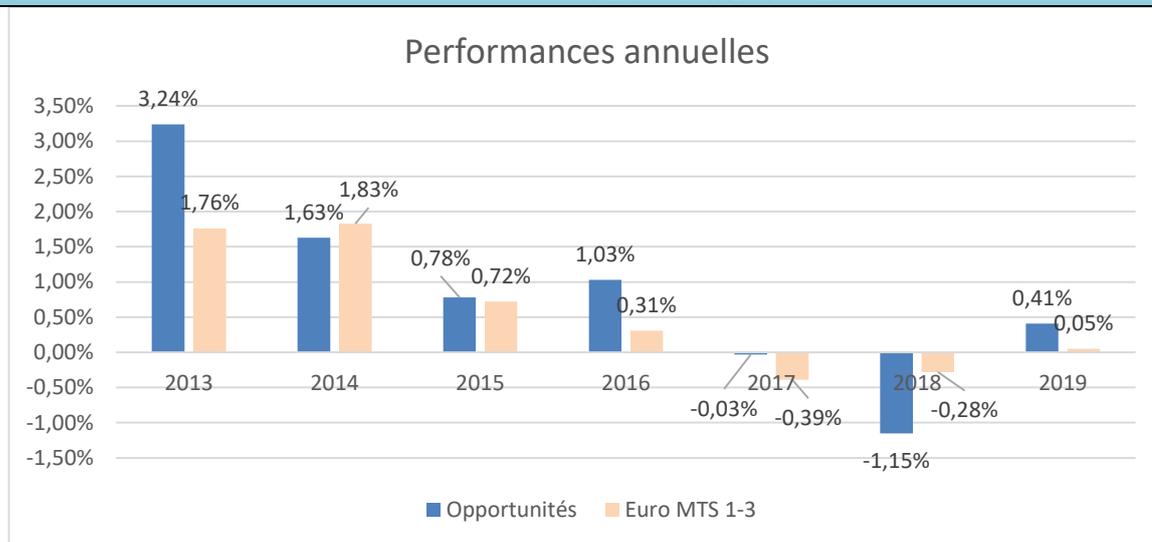
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0,52% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.dom-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. L'indicateur de référence EURO MTS 1-3 ans tient compte du réinvestissement des coupons.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 20/04/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : --

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DÔM FINANCE - 1, rue des Italiens - 75009 – PARIS.

Tél. : 01 45 08 77 79

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.dom-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.dom-finance.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de DÔM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DÔM FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2020.